

Aux propriétaires fonciers des
communes de
Eclépens, Ferreyres, La Sarraz,
Orny et Pomaples

La Sarraz, décembre 2021

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Pour ce qui concerne notre réseau, vous recevez systématiquement **une fiche d'information (voir au verso)** avec la facture de fin d'année. Si vos locaux sont occupés par des locataires, il vous incombe ensuite de leur transmettre ces données, ce dont nous vous remercions par avance.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Le Comité de Direction

Qualité de l'eau potable en 2021 – Association Intercommunale des eaux du Mormont (AIEM). Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau de l'AIEM provient de la nappe phréatique (Puits de Cinq-Sous à Eclépens) et des sources de la Cressonnière à La Sarraz.

Traitement

L'eau de la station de pompage du Puits de Cinq-Sous n'est pas traitée. Par contre celle des sources est désinfectée par UV.

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte, cette année, 29 prélèvements effectués par un laboratoire agréé et par l'office de la consommation pour les contrôles officiels.

Bactériologie*

Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques à l'exception d'un cas détecté le 15.07, un contrôle inopiné a révélé la présence de 3 germes entérocoques à la fontaine en face de l'administration communale d'Eclépens. Dès réception de l'appel, L'AIEM a immédiatement procédé à 3 nouveaux prélèvements qui se sont avérés négatifs. Il s'agissait d'une mauvaise manipulation lors de la prise du 1er échantillon.

Paramètres physico-chimiques (ressortant de l'analyse complète dans le réseau de distribution)

La valeur d'un des métabolites du fongicide chlorothalonil dépasse la valeur maximale admise de 0,1 µg/l, le Comité de l'AIEM surveille dans le cadre de son autocontrôle l'évolution de cette valeur et étudie des solutions pour y remédier (une étude est en cours dans le nouveau plan directeur de distribution d'eau PDDE).

	Valeurs des échantillons	Limite légale autorisée
Germes aérobies	0 à 185 UFC/ml	300 UFC/ml
Escherichia coli	0	0 UFC/ 100 ml
Entérocoques	3*	0 UFC/ 100 ml

	Unité	Valeurs des échantillons	Norme	Eau plutôt dure
Dureté totale	°F	26.0 à 36.5	Min. 10.0	
Nitrate	Mg/L	6.0 mg/L à 21.7mg/L	Max. 40.0 mg/L	
Calcium	Mg/L	84.0 mg/L à 117.0 mg/L	Max. 200 mg/L	
Magnesium	Mg/L	10.0 à 12.2 mg/L	Max. 125.0 mg/L	
Sodium	Mg/L	2.9 mg/L à 9.5 mg/L	Max. 200.0 mg/L	
Chlorure	Mg/L	5.2 mg/L à 15.2 mg/L	Max. 20.0 mg/L	
Sulfates	Mg/L	8.0 à 29.3 mg/L	Max. 50 mg/L	
pH		7.4 à 7.7	M : 6.8 à 8.2	

est considérée comme eau :

douce - de 15 °F - moyenne de 15 à 25 °F - assez dure de 25 à 32 °F - dure de 32 à 40 - très dure + de 40 °F.

La valeur de dureté dont il faut tenir compte en cas d'installation d'un appareil ménager se situe entre 26-40 °F.

Remarques : le détail des analyses peut être consulté sur le site de l'AIEM (www.eauxdumormont.ch)

Informations utiles

En cas de questions supplémentaires, Franco Cetrangolo, municipal à Eclépens au 079 / 793 29 47, Président de l'AIEM, Responsable de la qualité de l'eau.

En cas de problèmes, fuites ou accidents sur le réseau principal AIEM, le service de piquet est atteignable au 079 471 35 41. Autres problèmes d'eau, appelez le 021 866 64 08.